



Sur la plage, abandonné

Publié le jeudi 28 mai 2020

Vous vous demandez peut-être pourquoi un voilier est échoué depuis des mois sur la plage centrale et pas retiré. Voici l'explication.

Le 23 novembre 2019, à la suite d'un coup de vent, ce bateau au mouillage vers la SNB s'est échoué. Après plusieurs essais, la commune réussit à contacter le propriétaire pour qu'il enlève le bateau de la plage. Ce dernier n'en fit rien et fut par la suite injoignable. L'échouage de ce navire étant sur le domaine public maritime et non sur celui de la commune, c'est la DDTM (service mer de la préfecture) qui est seule compétente pour procéder à l'enlèvement. Le 10 janvier 2020 suite à un recensement de la DDTM concernant les épaves maritimes sur le littoral varois, la commune signala ce voilier et demanda la mainlevée pour qu'elle puisse procéder elle-même à son enlèvement au plus tôt. En effet, sans cette mainlevée, la commune pourrait voir sa responsabilité engagée si elle touchait à ce bateau.

Le 20 février 2020, la commune réitéra sa demande en joignant un PV de constatation, car la coque avait bougé et endommagé la douche publique. Le 21 février 2020, la DDTM mit en demeure le propriétaire de procéder à son enlèvement, sans succès. Les 15 avril 2020 et 13 mai 2020, la ville réitéra sa demande d'enlèvement.

Voilà l'état actuel de ce dossier plus juridique que technique dont nous espérons une issue prochaine.



MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

04 94 29 12 30

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui
12 août

24°C
23°C

125 Km/h
67%
17 Km

Demain
13 août

25°C
25°C

2.96 Km/h
65%
91 Km